

# COMMUNIQUÉ

Aux administrateurs de régimes d'assurance collective  
Modifications au régime d'assurance collective

## Références médicales

Les gouvernements et associations médicales s'efforcent de réduire la charge administrative des médecins. En appui à ces efforts et en accord avec la pratique de l'industrie, nous n'exigeons plus de références médicales à notre clientèle d'assurance collective pour l'accès à des soins et services paramédicaux.

Chez iA Groupe financier, nous privilégions l'aspect humain. L'adaptation de nos façons de faire témoigne donc de notre engagement à soutenir le bien-être global des participantes et participants aux régimes d'assurance collective et de leurs personnes à charge.

### Avantages pour les participantes et participants

- Accès simplifié aux soins, services ou traitements paramédicaux
- Traitement plus rapide des réclamations soumises dans l'Espace client et iA Mobile
- Expérience améliorée
- Gain de temps

### Mise à jour des contrats incluant la clause relative aux références médicales

Ce changement s'appliquera aux contrats en vigueur qui incluent la clause relative aux références médicales à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2024. Nous mettrons alors à jour le contrat d'assurance collective lors du prochain renouvellement.

Notez que les administrateurs de régimes touchés ont déjà reçu une communication détaillée à cet effet.

### Projet de loi du gouvernement du Québec

Le gouvernement du Québec ayant annoncé qu'il compte déposer un projet de loi visant à éliminer l'exigence d'une référence médicale pour le remboursement de soins, de services et d'équipements médicaux, nous demeurons à l'affût des prochains développements ainsi que des démarches de l'ACCAP dans sa volonté de travailler en étroite collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux pour discuter des détails et de la mise en œuvre des orientations annoncées.

Comme le projet de loi n'a pas encore été déposé et que nous connaissons seulement les orientations à haut niveau, nous préciserons notre positionnement une fois que nous connaîtrons tous les détails.

Pour toute question, n'hésitez pas à communiquer avec votre conseiller ou conseillère, ou avec votre directeur ou directrice de compte de iA Groupe financier.

En tant qu'administrateur du régime d'assurance collective, vous avez un rôle important à jouer pour informer vos participants et participantes à propos de leur régime. Nous comptons aussi sur vous pour leur remettre tous les documents explicatifs et administratifs lors de l'adhésion, ou sur demande. Nous vous aiderons à leur indiquer où se trouve cette documentation, si elle n'est pas disponible sur papier. Si vous avez des questions, consultez le Guide de l'administrateur ou communiquez avec votre directeur ou directrice de compte ou votre directeur ou directrice, Relations avec la clientèle.

Ce communiqué ainsi que les publications passées sont également accessibles sur notre site Web [ia.ca](http://ia.ca).

iA Groupe financier est une marque de commerce et un autre nom sous lequel l'**Industrielle Alliance, Assurance et services financiers inc.** exerce ses activités.

1 877 422-6487

26 août 2024

MKG(2024-08ACC)